

### L'épithaphe d'un homme plein d'esprit

*" Ci-gît un homme plein d'esprit,  
" En attendant le JUGEMENT.*

### Renseignements

La *Nouvelle Revue* théologique fait suivre la publication du récent décret sur l'usage de la lumière électrique dans les églises, des remarques suivantes :

" Voici donc comment nous entendrions désormais la règle.

1° Sur la table de l'autel ou au-dessus, les cierges de cire sont seuls permis.

2° En dehors de l'autel, la décision rapportée admet formellement l'usage de la lumière électrique pour éclairer ou mieux illuminer l'église : nous ne faisons pas difficulté d'étendre la permission à toute autre lumière (gaze, huile, pétrole) employée dans les mêmes conditions.

3° Quand les prescriptions liturgiques sont remplies, que le nombre de cierges voulus pour une fonction est allumé sur l'autel, peut-on, pour avoir une illumination plus belle, y placer des bougies de stéarine au lieu de cierges en cire ? nous savons qu'on le fait dans bien des églises, sinon en toutes, dans nos contrées : le fait est là. Mais, en droit, nous ne pensons pas que, jusqu'à présent, ce soit permis.

Il faut bien convenir que la pratique, au moins dans nos contrées, est bien différente des prescriptions du droit ; espérons qu'on insistera auprès du Saint-Siège, et que notre usage finira par être, sinon approuvé, au moins formellement toléré.

### Bibliographie

*Les Normands au Canada.* — Juridiction exercée par l'archevêque de Rouen. — Brochure in-8 de 40 pages, par M. l'abbé Auguste Gosselin.

*L'Eglise du Canada.* — Brochure in-12 de 41 pages, par le même auteur.